

Tarification 2021-2022

La garderie du matin

Tarifs par jour	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 466 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Accueil régulier Vénissien	0,31€	0,36€	0,41€
Accueil régulier non Vénissien	0,62€	0,72€	0,82€
Accueil occasionnel Vénissien	0,62€	0,72€	0,82€
Accueil occasionnel Non Vénissien	1,24€	1,44€	1,64€

L'accueil périscolaire du soir

Quotient familial	Tarifs à l'année	
	Nombre de soirées	Accueil 16h45 – 18h
Jusqu'à 466	1	22,80€ / an
	2	45,60€ / an
	3	68,40€ / an
	4	91,20€ / an
Entre 467 et 1000	1	26,21€ / an
	2	52,42€ / an
	3	78,63€ / an
	4	104,84 / an
À partir de 1001	1	29,33€ / an
	2	58,66€ / an
	3	87,99€ / an
	4	117,32€ / an

La restauration scolaire

Quotient Familial	Tarifs par jour (encadrement + repas)
Jusqu'à 279	1€ / jour
De 280 à 333	2,05€ / jour
De 334 à 399	2,70€ / jour
De 400 à 465	3,10€ / jour
À partir de 466	3,95€ / jour
Non Vénissieux	4,90€ / jour
Accueil avec panier repas (projet d'Accueil Individualisé)	0,97€ / jour

L'accueil périscolaire du mercredi journée

	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 466 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Tarif journaliers Vénissiens	6,57€	9,43€	12,85€
Soit un tarif prévisionnel annuel	230€/an	330€/an	450€/an
Tarif journaliers avec panier repas Vénissiens	5,57€	7,43€	9,85€
Soit un tarif prévisionnel annuel	195€/an	260€/an	345€/an
Tarif journaliers applicable aux non Vénissiens	13,14€	18,86€	25,70€
Soit un tarif prévisionnel annuel applicable aux non Vénissiens	460€/an	660€/an	900€/an

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi

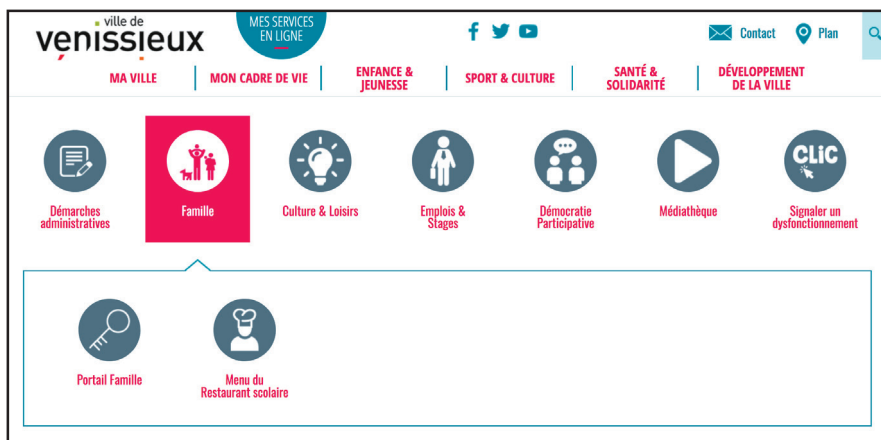
Quotient familial	Tarifs à l'année	
	Vénissiens	Non vénissiens
Jusqu'à 466	59,01€ / an	117,05€ / an
Entre 467 et 1000	65,23€ / an	129,54€ / an
À partir de 1001	71,81€ / an	142,04€ / an



Le règlement peut être effectué :

- **En ligne**, sur le portail famille Kiosque : www.venissieux.fr rubrique «Famille» (au moyen de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été remis).
- **Par carte bancaire ou en espèces** :
Au 3^e étage de l'Hôtel de Ville. Le lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h. Le mardi de 8h30 à 12h15.
- **Par chèque bancaire ou postal** libellé au nom de :
 - Restauration scolaire / Garderie du matin (pour les cantines et la garderie le matin)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- **Par prélèvement automatique**, (environ le 12 du mois)
 - Restauration scolaire / Garderie du matin (pour les cantines et la garderie le matin)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- **Par chèques Vacances**
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- **Par chèques Emplois Services Universel**
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)

À déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 5 avenue Marcel Houël, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou à adresser par courrier postal.



Le paiement doit être effectif au plus tard 10 jours après la date d'édition de la facture.
Merci de présenter la facture ou de joindre le talon détachable.